

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue avant le mardi 15 mars 2016

Exploitant : SCI ROGNONAS

Site inspecté : L'ISLE SUR LA SORGUE 13670

Date de l'inspection : mer. 17 février 2016

## Constat de l'inspecteur :

L'analyse du risque foudre n'a pas été faite comme prévu dans le plan d'action proposé au dossier de déclaration du 20 mars 2009

Écart aux dispositions de : Article 4.3-C de l'arrêté du 23/12/08 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 1510.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Signature de l'Inspecteur


Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

8/04/2016

M POCHODIAN Gérant

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Afin de pouvoir finaliser les travaux engagés dans le cadre des propositions du plan d'action des mesures à mettre en œuvres pour le respect des prescriptions de l'arrêté du 23/12/08 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 1510, présentées dans les dossiers de déclaration. Je propose de suspendre temporairement l'activité des entrepôts Est et Ouest

le plan est le suivant:

Une analyse du risque foudre réalisée conformément à la norme NF EN 62305-2 et les moyens de prévention et de protection adaptés sont mis en place en fonction des conclusions de l'analyse du risque foudre et conformément aux normes en vigueur ;

## Suites susceptibles d'être données

Écart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

L'exploitant propose de suspendre temporairement l'activité des Entrepôts Est et Ouest afin de pouvoir étaler dans le temps les investissements financier engagés par les travaux sans aller au delà de 2-ans

L'inspection le: 27/04/2016

Fiche soldée le: 27 mars 2016  EP